

19-09-05

Bape,
A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission
575 rue St-Amable, bur. 2.10
Québec,
GIR 6A6

Messieurs les commissaires,

Je m'oppose au tronçon Jean-Leman car il aura un effet déstructurant sur le pôle économique qu'est la route 132. Le tronçon Jean-Leman étant étroitement lié à l'autoroute 30 en zone agricole aura pour effet de faire dévier une partie de la circulation qui, actuellement ou dans l'éventualité de la réalisation de l'autoroute 30 dans l'axe de la 132, circule dans l'axe de la route 132.

Ainsi, ces usagers peuvent s'arrêter soit pour de l'essence ou pour se ravitailler de nourriture. Les commerces de la route 132 bénéficient donc de ce lot de circulation. En faisant passer l'autoroute 30 en zone agricole, ou on ne trouve aucun service, les usagers fileront tout droit les amenant à Châteauguay (à l'ouest ou à Brossard/Laprairie à l'est). D'ailleurs, la région de Brossard/Laprairie se rapproche actuellement de l'autoroute 30 en terme de développement urbain.

Il est donc évident que cela permettra aux usagers de se ravitailler ailleurs que dans les commerces de la route 132. Éventuellement, plusieurs promoteurs iront voir les agriculteurs qui auront des terres enclavées dans le but d'acheter ces terres et de les transformer en zone commercial.

Il est donc illogique, dans un optique de développement durable économique, de croire que l'autoroute 30 en zone agricole et la transformation de la route 132 en boulevard urbain (en 2016) auront des impacts positifs sur les commerces établis le long de la 132.

Revenez donc avec le projet du tracé Nord, celui de la route 132 pour l'autoroute 30. Il était plus avantageux dans plusieurs niveaux.

Merci de votre attention.

Huquette Deschamps

